



EDITO

Depuis plusieurs années, la maîtrise du coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers est un objectif majeur de notre collectivité.



Le tri sélectif des déchets mis en place sur notre territoire a donné de bons résultats. La collecte des déchets recyclables en bacs ou en sacs jaunes a régulièrement augmenté. Pourtant il nous faut redoubler d'efforts pour éviter que le tonnage collecté ne stagne.

Un autre moyen de diminuer le poids de la poubelle destinée au centre d'enfouissement est le compostage. Déjà de nombreux citoyens l'utilisent. Une nouvelle campagne de distribution est en cours. J'invite tous ceux qui le peuvent à s'équiper d'un composteur. Ils obtiendront un bon compost utilisable au jardin potager ou d'agrément.

Ils participeront ainsi aux efforts communs qui nous ont permis une stabilisation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour la cinquième année consécutive.

Jacques RIGAUD
Président de la Communauté
Conseiller Général de l'Hérault

Le tri sélectif

La Communauté de communes a mis en place le tri sélectif en sacs et bacs jaunes depuis 5 ans et les tonnages collectés ont augmenté régulièrement.

Les ambassadeurs du tri dépêchés par notre partenaire Le Syntoma ont visité les habitants de Ganges, Sumène et Laroque en 2013. Cette année ils poursuivront leur tâche à Brissac et Saint Bauzille de Putois.

Par ailleurs, un ambassadeur du tri intervient régulièrement à la déchèterie de Ganges le Mercredi. De même un stand a été tenu sur le marché de Ganges le Vendredi.

Le but est toujours le même : rencontrer les habitants, leur expliquer la finalité du tri sélectif des déchets et les informer sur la façon de trier.

Le secteur scolaire est associé depuis le début à notre démarche car, après avoir implanté des composteurs pédagogiques dans les centres d'accueil de loisirs, une formation de « sensibilisation au tri » a été dispensée aux jeunes de moins de 12 ans sur le thème « pourquoi et comment trier les déchets ? ».

N'hésitez pas à aller visiter notre page *Environnement* de notre site internet qui est mis à jour régulièrement.

TOUS MOBILISES POUR LE TRI SELECTIF



Vous trouverez toutes les informations utiles dont le guide du tri sélectif de la Communauté de communes et un guide du tri pour les apports en déchèterie.

La seconde vie des produits amenés en déchèterie est expliquée.

Nous pouvons prendre exemple sur le collège Louise Michel de Ganges que nous suivons depuis plusieurs années dans sa démarche globale d'éducation au développement durable. Il a obtenu le label « Collège durable 34 » et nous en félicitons l'équipe pédagogique.

Diminuer le poids et le volume des déchets à mettre en centre d'enfouissement par le tri et le compostage reste indispensable pour éviter les coûts supplémentaires et pouvoir maintenir notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au même taux depuis 4 ans.

Composter pour diminuer le poids de la poubelle

Après le tri, l'utilisation d'un composteur est la meilleure façon de diminuer le poids de la poubelle. Il faut donc accélérer la distribution des composteurs qui sont disponibles depuis début janvier au Syntoma. Rappelons que c'est un moyen de diminuer jusqu'à 30% du poids de la poubelle des déchets ménagers. Même si nous sommes bien équipés en composteurs sur le territoire, une nouvelle procédure de distribution a été mise en place par le Syntoma.

Commander directement votre composteur (coût : 15 €) par mail à contact@syntoma.org ou en faxant votre demande au Syntoma au 04 66 77 90 88. Le Syntoma livrera directement en mairie pour une mise à disposition rapide.

RAPPEL : **Qu'est-ce le compostage ?**

Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence de l'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

Les conditions d'un compostage réussi :

La réussite du compostage dépend du soin que vous y apporterez : pour assurer la dégradation des déchets, une bonne aération du compost par des brassages périodiques et une vérification de l'humidité sont nécessaires. Il pourra être incorporé dans le sol au bout de 3 à 4 mois.

A mettre dans un composteur :

Déchets de cuisine :

Restes de fruits et légumes, épluchures, pain, essuie-tout, serviettes en papier, filtres à café, sachet de thé ou d'infusion

Déchets de jardin :

Mauvaise herbe sans graine, branchages de petites tailles, fleurs coupées ou séchées, plantes séchées, feuilles, tontes de gazon et taille de haies en quantités limitées

Autres :

Sciure de bois non traité, cendres de bois éteintes et sèches.

Au printemps les micro-organismes se réveillent. La température du compost augmente par la fermentation des matières riches en oxygène et en eau. C'est la meilleure période pour composter...

Alors il est temps de se mettre au compostage !



Quelques chiffres

La production moyenne de déchets pour un habitant de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises en 2013



- Encombrants : 84,4 kg
- Ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) : 291,3 kg
- Emballages et papiers (poubelle jaune) : 42,4 kg
- Verre : 34,3 kg

Chiffres annuels en tonnes

	2012	2013	évolution
ordures ménagères résiduelles (poubelle grise)	3952,9	3761,94	-4,80 %
encombrants (déchèterie)	1232,14	1089,24	-11,60 %
verre	396	443,02	+11,90 %
emballages (sacs et bacs jaunes)	485,88	547,14	+12,60 %



Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Adresse : Place du 8 mai 1945 - BP 114 - 34190 GANGES

Téléphone : 04 67 73 78 60 - Télécopie : 04 67 73 78 62

E-mail : contact@cdcgangesumene.fr - Site : www.cdcgangesumene.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi - De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30